

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 1

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Date convocation :

24/03/2026

Date affichage :

24/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; Mme RENON Delphine, 2^{ème} adjointe ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, ROYER Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommée secrétaire : Aurélie AMBERT

2026-18 :

Objet de la délibération : Annulation délibération n°2026-16 « Nomination des délégués au SMD3 »

Madame Le Maire informe l'assemblée que le SMD3 a modifié le mode de désignation de ses représentants. C'est désormais à la CCILAP de désigner des représentants, parmi ses membres. Les désignations communales n'ont plus lieu d'être, les assemblées sectorielles ayant été supprimées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n°2026-16 ayant pour objet « Nomination des délégués au SMD3. »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 31 mars 2026

Madame Le Maire
Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260330-2026_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/04/2026
Publication 02/04/2026



DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 1

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Date convocation :

24/03/2026

Date affichage :

24/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; Mme RENON Delphine, 2^{ème} adjointe ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, ROYER Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommée secrétaire : Aurélie AMBERT

2026-19 :

Objet de la délibération : Approbation du CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Cherveix-Cubas ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Cherveix-Cubas ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260330-2026_19-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/04/2026
Publication 09/04/2026



A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifesté.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Cherveix-Cubas

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 31 mars 2026

Madame Le Maire

Stéphanie COUSTILLAS



N° SIRET : 21240120200016
 Etablissement : COMMUNE DE CHERVEIX-C
 Budget : PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2025
 Page n° 1

Département : DORDOGNE
 Poste Comptable: SGC NONTRON
 Date d'Édition : 31/03/2026

N° 2026-20

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 30/03/2026 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre =0	Pour =15
Date de convocation : 24/03/2026	Abstentions =0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COUSTILLAS Stéphanie après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par COUSTILLAS Stéphanie, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	402 119,18
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (494 650,67 - 412 163,86)	82 486,81
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	319 632,37

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-125 708,70
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (192 403,99 - 180 071,88)	12 332,11
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-138 040,81
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (4 573,43 - 0,00)	4 573,43

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-121 135,27
---	--------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	121 135,27
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	280 983,91
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTEY Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, COUSTILLAS Stéphanie, LEBLANC Valérie, MAGNOU Gilbert, MONTMOLINET Mickaël, RENON David, RENON Delphine, ROCHE Jean-Philippe, RODRIGUES Antonio, ROUGE Béatrice, ROYER Frédéric, STOLPNER Mirentchu (pouvoir à Madame COUSTILLAS Stéphanie)

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Maire,

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 1

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Date convocation :

24/03/2026

Date affichage :

24/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; Mme RENON Delphine, 2^{ème} adjointe ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, ROYER Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommée secrétaire : Aurélie AMBERT

2026-21 :

Objet de la délibération : Création et composition des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Madame Le Maire propose de créer quatorze commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres des différentes commissions municipales :

- URBANISME ET AMÉNAGEMENTS : ROCHE Jean-Philippe-1^{er} adjoint responsable délégué

Membres : BOUKHALO Sébastien-LEBLANC Valérie-RODRIGUES Antonio-ROUGÉ Béatrice-ROYER Frédéric

- BATIMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : ROCHE Jean-Philippe-1^{er} adjoint responsable délégué
Membres : MAGNOU Gilbert-RODRIGUES Antonio
- PETIT PATRIMOINE : ROCHE Jean-Philippe-1^{er} adjoint responsable délégué
Membres : BOISSEUILH-MONTET Enora-STOLPNER Mirentchu
- RIVIÈRES : ROCHE Jean-Philippe-1^{er} adjoint responsable délégué
Membres : MAGOU Gilbert-RENON David-RODRIGUES Antonio
- BUDGET ET FINANCES : RENON Delphine-2^{ème} adjointe responsable déléguée
Membres : CALAVIA Richard-LEBLANC Valérie-ROCHE Jean-Philippe
- ÉCONOMIE, TOURISME ET DÉVELOPPEMENT LOCAL : RENON Delphine-2^{ème} adjointe responsable déléguée
Membres : AMBERT Aurélie-ROCHE Jean-Philippe-ROUGÉ Béatrice
- ÉCOLE, JEUNESSE ET PÉRISCOLAIRE : RENON Delphine-2^{ème} adjointe responsable déléguée
Membres : CALAVIA Richard-RODRIGUES Antonio-STOLPNER Mirentchu
- VOIRIE ET RÉSEAUX : MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint responsable délégué
Membres : BOUKHALO Sébastien-MONTMOULINET Mickaël-RENON David
- CHEMINS RURAUX : MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint responsable délégué
Membres : BOISSEUILH-MONTET Enora-MONTMOULINET Mickaël-ROYER Frédéric
- FLEURISSEMENT, EMBELLISSEMENT ET DÉCORATION : MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint responsable délégué
Membres : BOISSEUILH-MONTET Enora-MONTMOULINET Mickaël-ROYER Frédéric
- CIMETIÈRES : MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint responsable délégué
Membres : BOUKHALO Sébastien-MONTMOULINET Mickaël
- AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ : ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe responsable déléguée
Membres : AMBERT Aurélie-RODRIGUES Antonio
- VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE : ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe responsable déléguée
Membres : BOUKHALO Sébastien-MONTMOULINET Mickaël-RENON Delphine-STOLPNER Mirentchu

- COMMUNICATION : ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe responsable déléguée
Membres : AMBERT Aurélie-BOISSEUILH-MONTET Enora-RENON Delphine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création des commissions municipales ainsi que leur composition comme désignées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 31 mars 2026

Madame Le Maire

Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260330-2026_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/04/2026
Publication 02/04/2026



DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 1

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Date convocation :

24/03/2026

Date affichage :

24/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; Mme RENON Delphine, 2^{ème} adjointe ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, ROYER Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommée secrétaire : Aurélie AMBERT

2026-22 :

Objet de la délibération : Fixation des indemnités des élus

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Madame Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 3^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 4^{ème} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 31 mars 2026

Madame Le Maire

Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260330-2026_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/04/2026
Publication 02/04/2026

